



CONSEIL MUNICIPAL

16 DÉCEMBRE 2024

Conseil Municipal du 16 décembre 2024 - 18 heures 30 Compte-rendu

Convocation : 10/12/2024

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25/11/2024
- 2- LTC - Avis sur le Plan De Mobilité (PDM)
- 3- Identification des ZAER
- 4- Concession des ouvrages sur le Domaine Public Maritime
- 5- Finances - Fixation des Tarifs 2025 (communaux, camping, mouillages)
- 6- Finances - Modification de la délibération 2024_070
- 7- Finances - Camping - Ajustements des amortissements et Décision Modificative N°2
- 8- Personnel - Ajustement de postes
- 9- Personnel - Modification du Tableau des Effectifs
- 10- Personnel - Mutuelle - Avis sur l'adhésion au contrat-groupe du Centre de Gestion des Côtes d'Armor
- 11- Protection fonctionnelle des Élus
- 12- Questions diverses :
 - o Vœux du Maire le vendredi 24 janvier 2025 à 18H
 - o Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 février 2025

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne-Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Cécile HERVÉ	X		
Grégoire CLIQUET	X		
Dominique LE ROUX	X		
Roland PATEZOUR		<i>Donne pouvoir à V. LE CALVEZ</i>	X
Véronique LE CALVEZ	X		
Gérard PONGERARD	X		
Maryvonne LANOË	X		
Jean-Pierre QUESNEL		<i>Donne pouvoir à G. RANNOU</i>	X
Sabrina DURAND		<i>Donne pouvoir à A-F PIEDALLU</i>	X
Gwenaël CLOAREC	X		
Bruno DUVAL	X		
Nathalie BOSSUYT		<i>Donne pouvoir à G. CLOAREC</i>	X
Yves TESSIER	X		

Secrétaire de séance : Gilbert RANNOU

Madame Le Maire propose de faire une minute de silence suite au cyclone ayant eu lieu sur l'île Mayotte.

Madame Le Maire indique que le point 11 est retiré de l'ordre du jour car il n'a plus lieu d'être pour l'instant.

Il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal concernant les finances, Budget Principal, Décision Modificative N°2.

VOTE : UNANIMITÉ

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2024

Madame le Maire propose l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2024.

VOTE : UNANIMITÉ

2. LTC - Avis sur le Plan De Mobilité (PDM)

Par délibération en date du 12 novembre 2024, Monsieur le Président de Lannion-Trégor Communauté s'est engagé à consulter les conseils municipaux afin qu'ils puissent apporter leurs avis sur le Plan de Mobilité simplifié (PDM).

Ce plan fait partie du programme 3 Plans, c'est pourquoi les membres du comité de pilotage ont dû tenir compte des enjeux du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et du PLUi-H.

La réalisation du projet s'est déroulée en trois étapes selon :

1. Phase de diagnostic (de 2021-2022),
2. Définition des orientations pour respecter le PCAET (de 2022-2023),
3. Élaboration et arbitrages du Plan d'Actions (de 2023-2024).

Le Plan de Mobilité sera valable jusqu'en 2030, il évoluera ensuite à l'instar des autres cadres réglementaires et en fonction des besoins environnementaux.

Les orientations retenues, notamment sur des secteurs comme le nôtre, sont les suivantes :

- Agir sur l'aménagement du territoire pour réduire la dépendance à la voiture individuelle grâce au **développement de l'urbanisation par densification des enveloppes urbaines existantes.**
- **Développer les aménagements cyclables et les voies douces** afin de limiter la production de gaz à effet de serre et de mieux encadrer les espaces de stationnement, notamment en centre-ville. Le schéma directeur des aménagements cyclables (SDAC) adopté en 2021 prévoit un coût d'investissement pour la mise en œuvre du réseau évalué à 14 137 320€ HT dont l'installation des points de stationnement vélo. Cet investissement va de pair avec le renforcement de l'offre Velek'tro et l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.
- **Multiplier les aires de mobilité dans les zones peu peuplées** par la création ou le développement des arrêts et aires de covoiturage ou encore des stations d'autopartage, des parkings avec bornes de recharge électriques, des services de location de vélo ou des arrêts de transports collectifs.
- D'autre part, LTC mène actuellement une expérimentation sur les lignes de transport régulières en communes « rurales », sur les pôles de Tréguier et de Plestin-les-Grèves. A la suite de cette phase d'expérimentation les besoins des habitants de ces deux zones devront être mieux définis et l'offre de transport devra s'adapter. Par ailleurs, ces expérimentations visent à répondre aux attentes des personnes à mobilité réduite, des jeunes et des personnes âgées en milieu rural.
- **Faire évoluer le service de Transport À la Demande (TAD)** car celui-ci propose, notamment, une liste d'arrêts desservis qui n'est pas en phase avec la demande. Un travail de refonte de ce service sera mené, reste à déterminer le mode de gestion, en régie ou en délégation à un prestataire. L'objectif est donc de calibrer une offre incluant un maillage du territoire plus cohérent, plus adapté aux communes rurales.

Le conseil municipal de Plougrescant est invité, s'il le souhaite, à émettre son avis sur le Plan de Mobilité simplifié.

VOTE : 2 Avis émis et partagés à l'unanimité :

Toutes les communes ont le droit à un service de transports collectifs, cela devrait être LA priorité, c'est-à-dire la priorité première de ce PDM.

Il faudrait que les horaires bus/trains soient compatibles afin de pouvoir prendre le train sans avoir à prendre sa voiture pour se rendre à la gare.

3. Identification des ZAER

Madame Le Maire rappelle que par délibération du Conseil en date du 25 novembre 2024, la commune doit se prononcer sur les zones d'accélération des énergies renouvelables retenues et les communiquer aux services de l'État.

La mise en place de la concertation publique a été réalisée entre le 27 novembre et le 11 décembre 2024, le dossier était consultable à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune, conformément aux obligations légales. Les citoyens n'ont pas émis de commentaires lors de cette concertation.

Le Conseil Municipal est appelé à confirmer l'orientation de cette concertation, ce qui implique que la commune choisit de répertorier l'ensemble de la commune en ZAER, en raison de l'étude au cas par cas de chaque demande d'autorisation d'urbanisme, au regard notamment des dispositions de la Loi littoral.

VOTE : UNANIMITÉ

4. Concession des ouvrages sur le Domaine Public Maritime

Madame Le Maire explique au Conseil qu'il s'agit de la gestion des 30 ouvrages présents sur le DPM de la Commune.

Il y a eu une première rencontre de travail le 2 mai 2023 en mairie entre la Commune et les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Une deuxième réunion de travail s'est tenue le 12 novembre 2024 entre la Commune, la DDTM et Lannion-Trégor Communauté.

Une Commission Générale sur le sujet a eu lieu le lundi 16 décembre à 10H.

Il en ressort que la Commune est d'accord de reprendre 21 ouvrages (voir liste jointe) sous forme de concession d'utilisation avec l'État, pour 15 ans, sans redevance.

Pour les 9 autres ouvrages, la décision est mise en attente pour précisions juridiques notamment.

Dans le cadre de la montée des eaux, c'est le propriétaire du bien à protéger qui doit financer la protection de son bien, s'il est en contact direct avec la mer.

VOTE :

G. CLOAREC s'abstient

Les autres sont POUR

5. Finances - Fixation des Tarifs 2025 (communaux, camping, mouillages)

Madame Le Maire rappelle au Conseil que depuis l'année 2021, il est proposé 3 grilles différentes :

- Tarifs Camping. **1 nouveauté : tarif « animal domestique » dans les chalets**

- Tarifs Mouillages.
- Tarifs Autres

Il y aura donc 3 délibérations.

L'ensemble des propositions de tarifs municipaux pour 2025 est mis en annexe de la Note de synthèse.

Le Conseil des Mouillages s'est réuni le mardi 26 novembre 2024 à 10H au sujet des tarifs 2025 pour les mouillages notamment.

La Commission Finances, réunie le mercredi 11 décembre dernier, a donné un avis favorable aux propositions concernant les Tarifs communaux 2025.

VOTE :

Camping : UNANIMITÉ

Mouillages : UNANIMITÉ

Autres : UNANIMITÉ

Concernant les salles communales, il est précisé qu'elles sont louées aux associations de la Commune gratuitement (sauf quand l'activité est payante), quand ces associations créent/organisent des animations au bénéfice des administrés.

6. Finances - Modification de la délibération 2024_070

Madame Le Maire rappelle au Conseil que la délibération 2024_070 concerne l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart (25%) des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, avant les votes des budgets primitifs 2025.

En fait, avec l'obligation de mise en place des Restes à Réaliser (RAR) au 31/12/2024 pour le Budget Principal de la Commune, le calcul des 25 % pour le Budget Principal diffère des années précédentes.

Il y a donc lieu d'annuler la délibération N°2024_070 et de la remplacer par celle-ci avec le montant autorisé de **105 611.37 € concernant le Budget Principal** (au lieu des 125 028.04 € calculés sans les RAR).

Pour les Budgets Camping et Mouillages, les montants énoncés dans la délibération 2024_070 sont corrects.

VOTE : UNANIMITÉ

7. Finances - Camping - Ajustements des amortissements et DM N°2

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative N°2 concernant le budget du camping, en raison d'un ajustement des amortissements :

FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant	Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements des immos incorp et corp	218.15 €	75	752	Revenus des immeubles	218.15 €
TOTAL DÉPENSES			218.15 €	TOTAL RECETTES			218.15 €
INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant	Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant
21	2158	Installation, matériel et outillages techniques - Autres	218.15 €	28138		Autres constructions	65.21 €
				28158		Amortissements install mat et outillages techniques - Autres	152.94 €
TOTAL DÉPENSES			218.15 €	TOTAL RECETTES			218.15 €

VOTE : UNANIMITÉ

8. Personnel - Ajustement de postes

Madame Le Maire explique au Conseil qu'il est nécessaire de voter tout ajustement, création de postes.

Il est proposé de :

- Créer un poste permanent à temps non complet (DHS 28h) d'Adjoint technique à l'école pour assurer les fonctions d'ATSEM à partir du 1^{er} février 2025,
- Créer un Contrat à Durée Déterminée pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques, de 2 mois, du 7 février au 31 mars 2025, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité,
- Renouveler le contrat de projet, en lien avec le renouvellement de la convention entre la Commune et la Poste, pour assurer l'accueil de l'agence postale.

VOTE : UNANIMITÉ

9. Personnel - Modification du Tableau des Effectifs

Le Tableau des Effectifs sera mis sur table le jour du Conseil.

VOTE : UNANIMITÉ

10. Personnel - Mutuelle - Avis sur l'adhésion au contrat-groupe du Centre de Gestion des Côtes d'Armor

Madame Le Maire explique au Conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 la collectivité aura l'obligation de participer financièrement aux dépenses engagées par ses agents pour la souscription d'une mutuelle santé (en complément du régime de la sécurité sociale) Pour cela elle peut :

- lancer un appel public à concurrence régi par le décret n°2011-1474 pour sélectionner un organisme d'assurance en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance,
- lancer un appel public à concurrence régi par le décret n°2011-1474 pour sélectionner un organisme d'assurance en vue de la conclusion d'une convention de participation et de son contrat collectif d'assurance, tant pour l'employeur que pour l'employeur XX selon le mandat annexé,
- participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG 22 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.

Madame le Maire propose de participer à l'appel public à concurrence lancé par le CDG 22 afin d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par le CDG.

VOTE : UNANIMITÉ

11. Finances - Budget Principal - Décision Modificative N°2

Madame Le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de procéder à une Décision Modificative N°2 sur le Budget Principal de la Commune, sur conseil du Trésorier, dans le cadre de la demande de subvention du Fonds de concours de Lannion-Trégor Communauté pour le projet « Aménagements au Stade André Janin – création d'une aire de jeux pour enfants », afin de valoriser le travail réalisé en régie par nos Agents des services techniques :

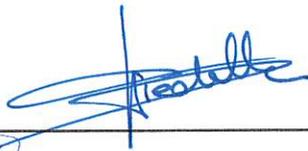
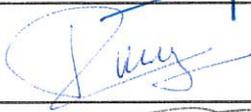
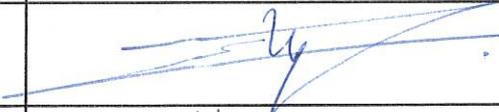
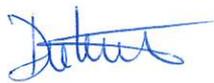
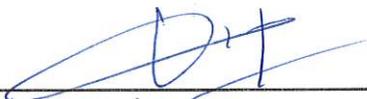
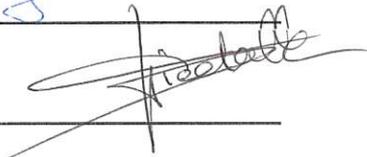
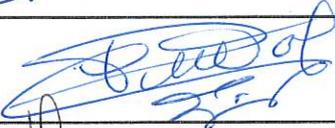
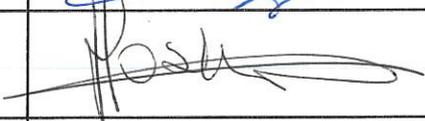
FONCTIONNEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant	Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	4 896.00 €	042	72	Production immobilisée	4 896.00 €
TOTAL DÉPENSES			4 896.00 €	TOTAL RECETTES			4 896.00 €
INVESTISSEMENT							
DÉPENSES				RECETTES			
Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant	Chapitre	Compte	Contenu du Compte	Montant
040	212	Agencements et aménagements de terrains	4 896.00 €	10	10226	Taxes d'aménagement	4 896.00 €
TOTAL DÉPENSES			4 896.00 €	TOTAL RECETTES			4 896.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

12. Questions diverses :

- Vœux du Maire le vendredi 24 janvier 2025 à 18H30
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 février 2025
- Programme pour les Budgets 2025 :
 - Commission Finances N°1 : mercredi 26 février 2025
 - Commission Finances N°2 : mercredi 5 mars 2025
 - Commission Finances N°3 : mercredi 12 mars 2025
 - Conseil Municipal pour le vote des Budgets : lundi 31 mars 2025 à 18H

Séance levée à 20H30.

Anne-Françoise PIEDALLU	
Gilbert RANNOU	
Cécile HERVÉ	
Grégoire CLIQUET	
Maryvonne LANOË	
Roland PATÉZOUR	Donne procuration à Véronique LE CALVEZ 
Véronique LE CALVEZ	
Gérard PONGÉRARD	
Dominique LE ROUX	
Jean-Pierre QUESNEL	Donne procuration à Gilbert RANNOU 
Sabrina DURAND	Donne procuration à Anne-Françoise PIEDALLU 
Gwenaël CLOAREC	
Bruno DUVAL	
Nathalie BOSSUYT	
Yves TESSIER	Donne procuration à Gwenaël CLOAREC 

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

n° délibération	
2024-74	LTC - AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITÉ (PDM)
2024-75	IDENTIFICATION DES ZAER
2024-76	Concession ouvrages Domaine Public Maritime
2024-77	Finances Tarifs 2025 camping
2024-78	Finances Tarifs 2025 mouillages
2024-79	Finances Tarifs 2025 autres
2024-80	Finances modification délibération 070 engagements dépenses investissement 2025
2024-81	Finances Camping Ajustements amortissements DM2
2024-82	Personnel Ajustement postes
2024-83	Personnel modification tableau effectifs
2024-84	Personnel Mutuelle Avis adhésion contrat groupe CDG222
2024-85	Délibération Finances Budget Principal DM2